

<https://ecoleetsociete.se-uns.org/Colleges-privés-et-segrégation-sociale>



école & société

Collèges privés et ségrégation sociale

- Laïcité -

Date de mise en ligne : mercredi 5 octobre 2016

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Les faits sont tenaces : l'enseignement privé en France (à 96 % catholique) nuit à la mixité sociale. Et [Thomas Piketty](#) n'est pas le seul à le dire.

La dernière étude[1] de la DEPP[2] rappelle une fois encore que les élèves scolarisés dans les collèges privés sont issus d'un milieu social plus favorisé que ceux du public. Pire, cet écart s'est creusé entre 2002 et 2015.

La DEPP a classé les collégiens français en quatre groupes selon leur origine sociale : très favorisée (22,7 % des enfants), favorisée (12,5 %), moyenne (26,9 %), défavorisée (37,8 %). Les enfants de professeurs entrent dans la première catégorie malgré des revenus moins élevés que les cadres supérieurs, car ce classement prend également en compte le capital culturel. Le groupe des défavorisés comprend les enfants de chômeurs, ouvriers et inactifs n'ayant jamais travaillé.

10 % des quelque 7000 collèges de France (hors Mayotte), publics et privés sous contrat, comptent moins de 15 % d'élèves défavorisés. À l'autre bout du spectre, 10 % des collèges comptent plus de 62 % d'enfants défavorisés. Le système est donc dans l'ensemble très peu mixte socialement et reflète souvent la faible mixité résidentielle dans les villes.

Mais il est encore moins mixte dans le privé et cette situation va en s'aggravant. Ainsi, en 2015, 20 % des collégiens du privé étaient issus de milieux défavorisés, contre un quart en 2003. Les très favorisés représentent, quant à eux, 37 % des effectifs du privé (30 % en 2003).

Les collèges publics comptent, eux, 43 % d'enfants défavorisés et 19 % de très favorisés. La ségrégation est particulièrement présente dans de grands centres urbains, notamment Paris et Lyon.

Pour le SE-Unsa, le rapport de la DEPP n'est pas une surprise. Le syndicat rappelle son opposition à tout financement des écoles et établissements privés par l'État. Les moyens pour améliorer la mixité sociale doivent d'abord être donnés à l'École de la République.

[1] Rapport [Massification scolaire et mixité sociale](#), 30 septembre 2016.

[2] Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), dépendante du Ministère de l'Éducation nationale